

**Lorsqu'un salarié en CDI quitte l'établissement, il faut calculer les indemnités dues.**

### JOURNAL DE PAIE DETAILLE (PA)

Du 01 mars 2013 au 31 octobre 2013

Matricule	23133		
Personne			
Id. contrat	64130916		
Date début et fin	04/03/2013 - 09/10/2013		
Profil de charges	Non Cadre Régime Général		
Emploi	Garde malade		
Qualification	Agent de soins		
Coefficient	306		
Horaire contractuel hebdomadaire	24.5		
	Base	Mnt sal.	Mnt pat.
0001 Horaire mensuel de base rémunéré	777 00		
0432 Formation Budget	1 00		
0470 Récupération jours fériés	1 00		
0500 HEURES COMPLEMENTAIRES	28 25		
0901 Heures rémunérées hors heures sup	777 00		
0902 Heures travaillées	798 25		
<b>Nombre heures absences</b>			
<b>Nombre heures congés payés pris</b>			
0904 Nombre de jours en trentième	217 00		
0905 Nombre de jours ouvrables	183 00		
0906 Nombre de jours ouvrés	152 00		
0907 Nombre de jours calendaires	220 00		
0911 Heures rémunérées totales	805 25		
0912 Heures rémunérées par l'employeur	805 27		
0913 Heures rémunérées totales (proportionnelles a	805 25		
0914 Heures FILLON	805 27		
2000 SALAIRE	2 448 00	6 902 40	
2005 INDEMNITE DIFFERENTIELLE (€)		424 88	
2300 PRIME D'ANCIENNETE	7 327 28		
4100 HEURES COMPLEMENTAIRES	28 25		
4570 INDEMNITE DE DIM. & J. FERIES (1,54 PTS)	132 00		
4996 PRIME DECENTRALISEE 5%	8 488 71		
<b>Salaire Brut</b>		8 913 15	
Tranche A réelle			

1/ Passer les éléments variables en paie ;

2/ Afin de pouvoir calculer le montant des indemnités, demander au service RH du siège social de déclencher le bulletin de salaire de la date d'embauche du salarié jusqu'à la date de fin de contrat ;

### Mode de calcul des indemnités en €

Calculer 10% du salaire brut sans la prime décentralisée soit :

$$8488,71 \text{ €} * 10\% = 848,87 \text{ €}(1)$$

Prendre en compte sur la tenue de congés RH-DS-FT-03, **le nombre de jours de congés acquis** par le salarié puis **le nombre de jours restant**.

### Par exemple :

Nombre de mois travaillés \* 2,5 jours = 17,50 jours (arrondir au nombre supérieur) soit 18 jours (2).

$$(1) / (2) * \text{nombre de jours dus}$$

$$\text{Soit } 848,87 \text{ €} / 18 \text{ jours} * 0,50 = 23,58 \text{ €}$$

De ce fait, il faut saisir en paie au poste 4680 : **23,58 €**

*Si un salarié n'a pas soldé ses récupérations jours fériés, saisir le nombre d'heures en poste 0530.*



Si l'agent était en maladie, reconstituer le salaire comme s'il avait travaillé en utilisant la simulation de salaire RH-CT-FT-03.

<b>Nom :</b> <b>Fonction :</b>  <b>Visa :</b>	<b>Rédacteur</b> Audrey TINNES, Assistante de Direction	<b>Validation</b> Sylvie LACOSTE, Directrice	<b>Conformité à la gestion</b> <b>qualité</b> Audrey TINNES, Chargée qualité
--	---	--	---